



Chèques vacances

Des chèques vacances peuvent être attribués à tous les salariés qui sont en Contrat à Durée Indéterminée au 30 septembre 2021.

L'entreprise ouvre également les chèques vacances au CDD selon les modalités suivantes :

- Etre présent 6 mois du 1/09/2021 au 31/08/2022 et être présent au 1/11/2021.

Chaque salarié a la possibilité de souscrire aux chèques vacances, ce n'est pas une obligation.

Montant du chéquier non cadre : 250 Euros, participation salariale : 100 Euros,
participation employeur : 150 Euros.

Montant du chéquier cadre : 200 Euros, participation salariale : 100 Euros,
participation employeur : 100 Euros.

Principes de fonctionnement :

- Le salarié donnera 5 chèques (tous datés du jour où ils sont établis) de 20 € chacun, à l'ordre du CE Publi Impress. Les chèques devront être donnés **au service RH** avant le **vendredi 29 octobre 2021 au soir**, faute de quoi l'obtention de chèques vacances ne pourra se faire.
- L'encaissement des chèques se fera après le versement de la paie de chaque mois.
 - o Premier encaissement : début novembre 2021.
 - o Dernier encaissement : début mars 2022.
- Début juin 2022, les chèques vacances seront remis aux intéressés ayant souscrit.
- L'attribution des chèques vacances sera annulée au premier chèque impayé. La somme déjà versée par le salarié lui sera remboursée avec une diminution des frais de l'impayé supportés.
- En cas de départ de la société avant le 1^{er} mars 2022, le salarié a le choix de conserver ou d'annuler les chèques vacances. Après cette date, il ne sera pas possible de procéder à l'annulation des chèques vacances.
- Pour souscrire aux chèques vacances, merci de remplir le coupon réponse ci-dessous.

Le Comité Social et Economique PUBLI IMPRESS

✂.....

Souscription aux chèques vacances

Nom : Prénom :

Chèque n° d'un montant de 20 Euros
Chèque n° d'un montant de 20 Euros
Chèque n° d'un montant de 20 Euros

Chèque n° d'un montant de 20 Euros
Chèque n° d'un montant de 20 Euros

Je soussigné (e) avoir remis le

- Le coupon réponse ainsi que les 5 chèques pour un montant total de 100 Euros au service Ressources Humaines, établis à l'ordre du Comité Social Economique Publi Impress.

Signature